

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1741-2023, 6 décembre 2023

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur Benoit Charette, membre du Conseil exécutif, du 10 au 17 décembre 2023;

— du ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur Éric Caire, membre du Conseil exécutif, du 10 au 17 décembre 2023.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82079

Gouvernement du Québec

Décret 1742-2023, 6 décembre 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Frédéric Chartrand comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Frédéric Chartrand, directeur général de la prévision des revenus autonomes, du suivi et des opérations budgétaires, ministère des Finances, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Finances, administrateur d'État II, au traitement annuel de 170 480 \$ à compter du 11 décembre 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret

numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Frédéric Chartrand comme sous-ministre adjoint du niveau I.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82080

Gouvernement du Québec

Décret 1743-2023, 6 décembre 2023

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de monsieur Youri Rousseau comme secrétaire associé chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au Secrétariat du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Youri Rousseau comme secrétaire associé chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au Secrétariat du Conseil du trésor soit renouvelé pour un mandat de cinq ans à compter du 10 février 2024, aux conditions annexées.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

Contrat d'engagement de monsieur Youri Rousseau comme secrétaire associé chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au Conseil du trésor

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Youri Rousseau, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire associé chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au Conseil du trésor.